

LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DE MONTBETON
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers :
en exercice : 17
présents : 11
votants : 11
pouvoirs : 00

L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures,
le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de **MONTBETON**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la résidence Pagomal sous la présidence de
Danielle BEDOS
Date de convocation : 19/10/2023

Présents : MM. BEDOS D, BOUDET AM, COLMAGRO JF, DURAND A, GRAND P, IZAMBARD E,
MAESTRE A, MERLE V, MOULIS C, PECHVERTY G, RIBEYRON L

Absents excusés : MM. COTDELOUP S, JEAN P, OLIVIER-DAUCH MP, PADRO D, VALETTE M,
WEILL M

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures 00, constate que le quorum est atteint et après lecture du compte-rendu de la séance précédente, demande à tous les membres présents s'ils ont des observations à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu de la séance du 13 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Travaux d'agrandissement de la salle de pause de la résidence Pagomal réalisés par les agents de maintenance

Le nombre de salariés de l'EHPAD est en moyenne de 45 équivalents temps plein.

Tous les jours, 18 salariés (hors unité des Lilas) prennent leur déjeuner. Ils ont droit à 30 min de pause (non rémunérée) qu'ils prennent entre 12h30 (heure qui correspond à la fin de service « du plat » des résidents et 13h30.

Le personnel nous a sollicité pour agrandir cet espace, pour pouvoir se restaurer dans un environnement spatial adapté qui répond également à la distanciation sociale.

Le montant des fournitures nécessaires aux travaux (réalisés par les agents de maintenance) a été évalué à 2 000 euros maximum.

Le Conseil d'Administration prend acte des travaux réalisés.

Convention de partenariat avec un ostéopathe après affectation des Crédits Non Reconductibles Qualité de Vie au Travail (Tranche 2)

L'ARS Occitanie propose d'organiser **une action en faveur de la Qualité de Vie au Travail** des agents et salariés des établissements et service médico-sociaux (ESMS) des champs « Personnes Agées et Personnes Handicapées ». Les actions que nous pouvons proposer à nos agents, doivent prendre la forme de prestations de type séances individuelles ou collectives de sophrologie, **ostéopathie** ou toutes autres prestations orientées bien être, et **réalisées sur le lieu de travail par des professionnels paramédicaux diplômés**. Pour notre structure, un forfait de **3 200€** nous sera alloué en 2023.

Mme ALSINA Camille, Ostéopathe diplômée exerçant à Montbeton a été sollicitée pour signer une convention de partenariat avec l'EHPAD Résidence Pagomal.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Madame la Président à signer la convention de partenariat.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 pour le CCAS de Montbeton

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité accepte le changement de nomenclature comptable.

Budget 2024 (EPRD) de la Résidence Pagomal

Proposition du budget 2023 de l'EHPAD Résidence Pagomal.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve le budget 2024.

Prix des repas fournis aux familles à la résidence Pagomal à compter du 01/01/2024

Nous avons été sollicités par les familles des résidents concernant la possibilité de partager le repas du midi en salle à manger avec leurs parents.

Après concertation avec le responsable des cuisines et la gouvernante, nous proposons l'organisation suivante :

- Réservation 7 jours avant la date souhaitée
- Pas plus de 4 proches au total/jour
- Prestation payante : 15 euros (en semaine, le weekend et jours Fériés)

Concernant l'organisation des repas des familles, la prestation est fixée :

- 20 euros le repas

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité les prix proposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Affiché le 27 octobre 2023.
La Présidente

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.